

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS287/3

24 avril 2003

(03-2177)

---

Original: anglais

## AUSTRALIE – RÉGIME DE QUARANTAINE POUR LES IMPORTATIONS

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication du Canada*

La communication ci-après, datée du 22 avril 2003, adressée par la Mission permanente du Canada à la Mission permanente de l'Australie, à la Délégation permanente de la Commission européenne et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*.

---

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (*Mémorandum d'accord*), le gouvernement canadien notifie qu'il désire être admis à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes, au titre de l'article XXII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*, de l'article 4 du *Mémorandum d'accord* et de l'article 11 de l'*Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires*, au sujet du régime de quarantaine que l'Australie applique aux importations. La communication correspondante, datée du 3 avril 2003, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente de l'Australie, a été distribuée aux Membres de l'OMC le 9 avril 2003 (WT/DS287/1; G/L618; G/SPS/GEN/384).

Le Canada a un intérêt commercial et systémique pour les questions faisant l'objet des consultations. Il a un important intérêt systémique pour la bonne interprétation des nombreuses disciplines de l'OMC applicables au régime de quarantaine pour les importations cité par les Communautés européennes dans leur demande de consultations. En outre, parce que les Communautés européennes ont spécifiquement mentionné des questions SPS en rapport avec les importations de viande de porc dans leur demande de consultations, le Canada, vu l'importance de ses exportations de viande de porc vers l'Australie, a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

---